

20 avr 2018 -15:35

Appartient à [Conseil des ministres du 20 avril 2018](#)

## Plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'établissement du plan d'aménagement des espaces marins pour la période de 2020-2026.

Le plan d'aménagement des espaces marins est un plan qui organise la structure spatiale et temporelle des activités humaines, sur la base d'une vision à long terme et moyennant des objectifs économiques, sociaux et écologiques. Ce plan est axé sur la coordination des décisions ayant un impact spatial sur les eaux marines et garantit que toutes les parties prenantes sont impliquées dans le processus.

Le plan d'aménagement des espaces marins implémente la directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime.

Le secrétaire d'Etat à la mer du Nord soumettra le projet aux régions, aux pays voisins et au public et exécutera une analyse d'impact socio-économique pendant la phase consultative, lors de laquelle l'impact du projet sur les prix et l'emploi dans les différents secteurs sera analysé. Le projet est soumis à l'avis du Conseil fédéral du développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Kruidtuinlaan 50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique